

Règlement de jeu :

Tirage au sort Fortuneo – équipe Fortuneo Samsic sur le compte Twitter de Fortuneo Banque.

Conditions de participation

1. La participation à ce tirage au sort est gratuite. Cependant, un accès internet et un compte Twitter valide sont nécessaires pour participer.
2. Ce tirage au sort est ouvert aux résidents français âgés de 18 ans et plus.
3. Sont exclus de toute participation au présent tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice, y compris leur famille, conjoints, concubins et, de manière générale à toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du tirage au sort.
4. Les participations via une personne tierce ne seront pas admises.

Le tirage au sort

5. Les personnes participant au tirage au sort sont celles ayant répondu dans le respect des conditions décrites dans le présent règlement au sondage.
6. Les prix à gagner sont : un maillot officiel de l'équipe et un poster d'une valeur d'environ 50€ pour le premier, un kit musette composé d'une musette, d'un bidon, de deux gels et de trois barres d'une valeur d'environ 50€ pour le second gagnant et d'un package composé d'une casquette, d'un bidon et d'un poster d'une valeur d'environ 50€ pour le troisième gagnant tiré au sort.
7. Pour participer, les internautes doivent répondre au sondage publié le 23/07/2018 sur le réseau social Twitter par le compte @fortuneo (<https://twitter.com/fortuneo>) et retweeter ce sondage. Pour que la participation soit validée, ils sont dans l'obligation de participer de 10h00 (heure locale), heure de publication du sondage jusqu'à l'heure de la fin qui aura lieu le jour suivant à 17h.
8. Les gagnants seront tirés au sort parmi tous les retweets du sondage à la fin du sondage via le site <http://www.dcode.fr/tirage-au-sort-nombre-aleatoire>. La décision de la Société Organisatrice sur les prix et les gagnants est ferme et définitive.
9. **Les gagnants seront contactés en message privé via le compte Twitter avec lequel ils ont participé dans les 72h suivant le tirage au sort. Les gagnants disposent de 48 heures après avoir été contactés pour réclamer leur prix.** A défaut, les prix seront perdus et la Société Organisatrice se réserve le droit de les offrir à un gagnant remplaçant sélectionné conformément aux présentes conditions.
10. La Société Organisatrice décline toute responsabilité quant aux participations corrompues ou celles qui n'ont pu être admises par la Société Organisatrice pour des raisons liées à la date et l'heure de clôture. La preuve de l'envoi ne sera pas admise comme preuve de réception.
11. Les prix sont inaliénables et aucune alternative en espèces ne sera offerte.
12. Les prix sont soumis à disponibilité. En cas d'imprévu, la Société Organisatrice se réserve le droit de (a) substituer des prix alternatifs en totalité ou en partie d'une valeur équivalente ou supérieure et (b) dans des circonstances exceptionnelles, de modifier ou exclure le tirage au sort sans préavis, et sans communication préalable.

Société Organisatrice : la Société Organisatrice est Arkéa Direct Bank ayant son siège à Paris La Défense, en France. Pour nous envoyer un courrier, merci d'inscrire l'adresse suivante : Fortuneo, Tour Ariane - 5 place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense, France.

Obligations

13. Les participants dégageront de toute responsabilité la Société Organisatrice de toutes réclamations concernant l'atteinte aux droits personnels et de propriété de toute autre personne.
14. Cette promotion n'est en aucun cas parrainée, approuvée, administrée par ou associée à Twitter. Les participants reconnaissent que toutes les informations soumises pour participer à ce tirage au sort le sont à la Société Organisatrice et non à Twitter et acceptent que Twitter ne pourra pas être tenu responsable. Twitter est une marque de tiers appartenant à ses propriétaires.
15. Le présent règlement est soumis à la loi française.
16. La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.
17. Les participants acceptent que dans le cadre de leur participation au Jeu, leurs données personnelles seront stockées et traitées par la Société Organisatrice et son Partenaire aux fins de l'administration du Jeu et leurs noms et prénoms peuvent être reproduits sur les réseaux sociaux dans le cadre du Jeu. Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice et son Partenaire et sont nécessaires pour l'attribution des Dotations aux Gagnants dans le cadre du Jeu. En l'absence de transmission de ces informations, les participants ne peuvent pas participer au Jeu. Conformément à la loi française sur la protection des données personnelles, les participants acceptent que leurs données et informations relatives à ce Jeu puissent être stockées dans la base de données de la Société Organisatrice et de son Partenaire. Ces données seront traitées conformément à la loi française. Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et/ou de la suppression de leurs données personnelles, en écrivant à Fortuneo – TSA 41707 – 35917 Rennes Cedex 9.